

REGISTRE D'ELEVAGE APICOLE

Année(s): _____

Ce registre appartient à:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Boîte postale :

Tél :

Mail :

N° d'inscription CAPL :

N° Tahiti :



Adresses utiles

Direction de l'agriculture :

Adresse : 500 rue Tuterai tāne, route de l'hippodrome à Pīra'e –
BP 100, 98 713 Pape'ete
Téléphone : Standard : 40 428 144 – Fax : 40 420 831
Mail : secretariat@rural.gov.pf

Service de la biosécurité :

Adresse : Route de l'Hippodrome, Pirae
BP 9575, 98715 Papeete CMP
Téléphone : 40 540 100
Mail : secretariat@biosecurite.gov.pf

Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire :

Adresse : Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome Pirae
TAHITI 98716 - BP 53 83
Téléphone : 40 502 690
Mail : secretariat@capl.pf

Associations :

Apis Porinetia (Apiculteurs Professionnels Indépendants et Solidaires)
Téléphone : 89 746 333
Mail : apis.porinetia@gmail.com

Pourquoi utiliser un registre d'élevage ?

Ce document permet à l'apiculteur de synthétiser toutes les informations relatives à son exploitation apicole, dans un document unique.

On y trouve les coordonnées des principaux acteurs de la filière, afin de pouvoir transmettre les informations réglementaires, telles que la déclaration de rucher (DAG), renouvellement de sa carte agricole (CAPL), ou adhésions (Apis Porinetia).

Figurent également dans le registre d'élevage, toutes les données de gestion de vos ruchers et de vos ruches dans le temps. Celles-ci sont importantes pour pouvoir localiser les sites que vous exploitez et mentionne précisément les soins que vous avez apporté à vos colonies.

Il vous permettra de savoir à quelle date et quels types de traitement ou de nourrissage ont été réalisés au cours de la saison. Ainsi il contribuera à une analyse plus fine des effets de vos actions, vous permettra de les adapter au fil des saisons et d'améliorer ainsi les caractéristiques générales de votre exploitation.

Ce document est il obligatoire pour les apiculteurs ?

La réglementation en Polynésie française n'impose pas la tenue de ce document. Cependant il est déjà imposé dans beaucoup d'autres filières d'élevages, et constitue un support de gestion et de traçabilité essentiel, en particulier pour les apiculteurs professionnels. Par ailleurs, il est rendu obligatoire depuis 2016 pour tous les membres professionnels de l'association Apis Porinetia.



www.apis-porinetia.com

apis.porinetia@gmail.com

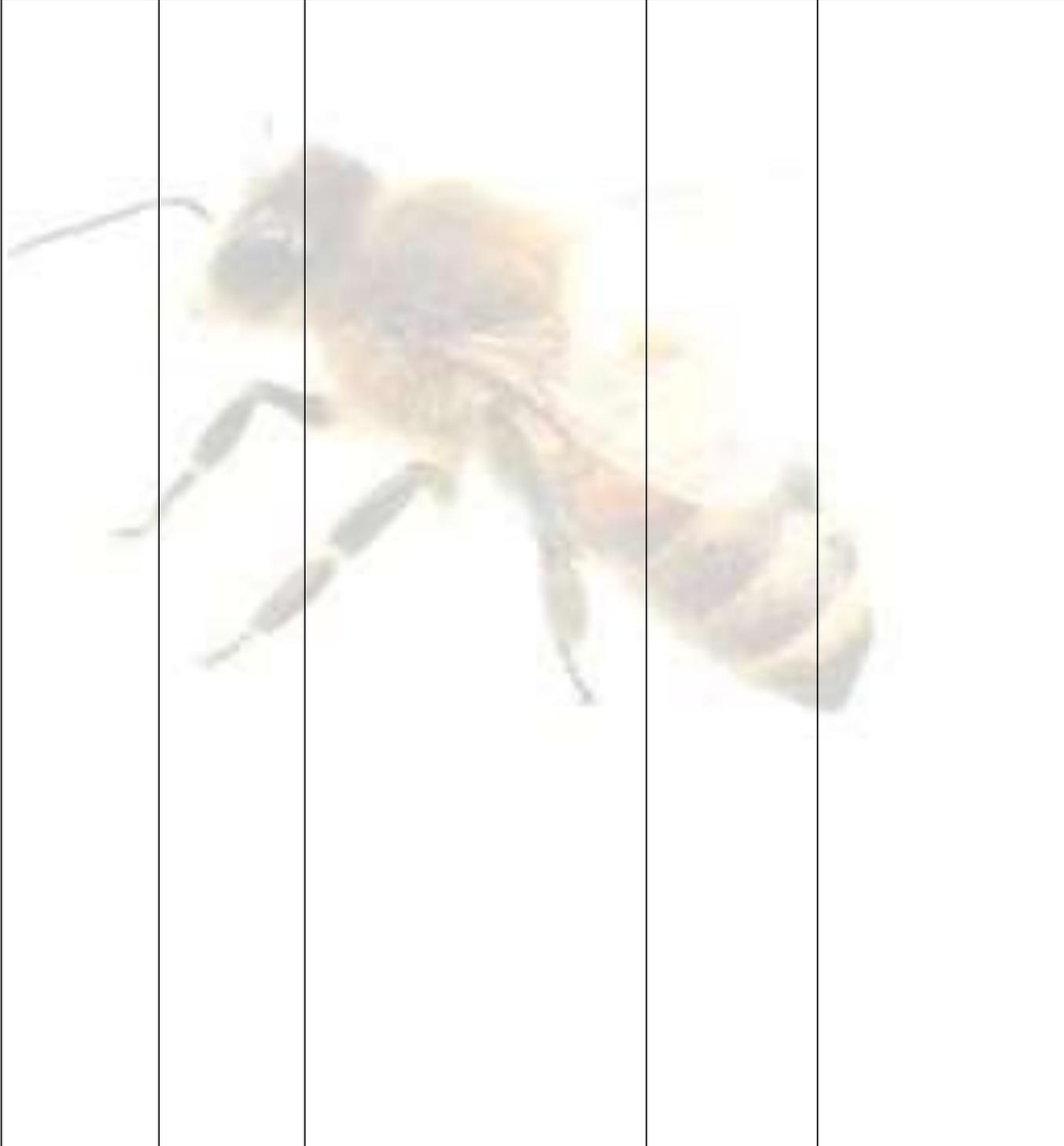
Année

Des mouvements de ruches

Rucher n°	Date	Nombre de ruches	De	à
				

Fiche n°1 - Données soins et nourrissements

1. Suivi sanitaire des ruchers

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	Par	Analyses demandées
				

Observation de l'agent sanitaire ou vétérinaire

Année

Nom :

Date :

Observation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Nom :

Date :

Observation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Nom :

Date :

Observation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir

Année

Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir

Ce document vous est proposé par l'association **Apis Porinetia**,
avec le concours de la **Direction de l'Agriculture de
Polynésie Française**



Edition 2020